UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS- BES

HIS3026-20	DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE II
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LEDOUX, VANESSA		ledoux.vanessa@uqam.ca	A-6010
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous au local A-6010

TABLE DES MATIERES

1 DESCRIPTION DU COURS 2
2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS 2
3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE 2
3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES 3
4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION 4
5 CALENDRIER DU COURS 4
6 MODALITÉS DU COURS 6
6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS 6
6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION 6
6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX 6
6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS 6
6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE 6
6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS 6
7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE 7
8 RÉFÉRENCES 8
8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT 8
8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES 9
8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE 10
8.4 POLITIQUE NO 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE NO 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT 11
8.5 COMPÉTENCES 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Intentions d'apprentissage

Objectif général : Ce cours atelier avancé vise à parfaire le développement déjà amorcé au cours HIS2060 - Didactique de l'histoire I des compétences liées à l'enseignement de l'histoire dans une perspective d'éducation à la citoyenneté, en l'occurrence concevoir des situations d'apprentissage de l'histoire adaptées à divers contextes d'enseignement et divers types d'étudiant.e.s dans une visée de développement des compétences, piloter des situations d'apprentissage pour les contenus historiques à faire apprendre et évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves.

Le contenu du cours traitera des éléments suivants: les lieux de l'histoire dans la société d'aujourd'hui et leurs fonctions respectives: histoire, mémoire, souvenir et patrimoine; le domaine de l'Univers social et les programmes «Histoire et éducation à la citoyenneté» et «Connaissance du monde contemporain»; pensée historique et approches diversifiées de raisonnement en classe d'histoire (l'approche hypothético-déductive, l'approche narrative, l'approche empathique, l'approche argumentative); enseignement de l'histoire et sources documentaires; récit historique et enseignement de l'histoire; problèmes et situation-problèmes dans le cadre d'un enseignement interdisciplinaire de «Connaissance du monde contemporain»; enseignement de l'histoire et développement de la conscience citoyenne: examen de pistes didactiques; la recherche actuelle en didactique de l'histoire: grands axes, méthodologies et principaux résultats; lieux et moyens du développement d'une formation continue pour l'enseignant.e d'histoire; préparation des stages.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours Didactique de l'histoire II (HIS3026) est offert en début de troisième année de formation du baccalauréat en enseignement au secondaire concentration Univers social (7652). Tout en consolidant et renouvelant les acquis du cours HIS2060, il favorisera le développement et la consolidation de compétences en vue du stage III.

Objectifs spécifiques :
À l'issue de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure …

- de planifier à court, moyen et long terme les notions programmatiques propres aux cours « Histoire du Québec et du Canada », « Monde contemporain » et « Éducation Financière »;
- d'envisager différents types d'approche dans sa pratique ;
- de développer un regard critique des programmes et de sa personnalité « didactique » en enseignement de l'univers social ;
- de bâtir des activités d'apprentissage ;
- de développer des outils spécifiques à sa pratique enseignante.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les différentes formules visent à rendre le cours signifiant, interactif et concret pour l'enseignant.e en formation. De cette façon, l'étudiant.e sera outilé.e afin de prendre en charge des groupes-classes lors du prochain stage pratique. Il vise également à répondre aux besoins des étudiants.e.s dans l'apprentissage de la profession et à leur fournir le plus de matériel possible afin de faciliter leur intégration au milieu. Les cours seront souvent synchrones et les échanges seront valorisés.

La démarche de classe démocratique, d'apprentissage par problème et de communauté d'apprenant.e.s seront mises de l'avant dans le cadre de ce cours.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1. **LE PROGRAMME D'HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA : UNE RÉALITÉ SOCIALE À LA FOIS (20 %)**

Objectifs :
- S'approprier une réalité sociale du programme de secondaire 3 ou 4
- Vulgariser cette réalité sociale
- Faire des liens avec les OI à développer
- S'approprier toutes les réalités sociales du programme à travers les communautés d'apprenant.e.s

Démarche et évaluation :
- 10 % (en équipe) : co-construction de la compréhension d'une réalité sociale
- 10 % (individuelle) : pour la présentation dans les communautés d'apprenant.e.s
- Les consignes et critères de correction seront remis le 10 septembre

2. **LE MONDE CONTEMPORAIN EN 10 MIN. (20 %) :**

Objectifs :
- Prendre connaissance du programme de monde contemporain (compétences, composantes, connaissances, etc.)
- Plonger dans les contenus, choisir et comprendre un enjeu du monde contemporain
- Communiquer de façon didactique cet enjeu en 10 min. à l'aide d'un outil de présentation (LOOM, Screencast-o-matic, Prezi vidéo, etc.)

Démarche et évaluation :
- En équipe de 2
- Les consignes et critères de correction seront remis le 24 septembre

3. **PLANIFICATION ANNUELLE (25 %)**

Objectifs :
- Planifier la répartition des éléments programmatiques des différents cours d'univers social au 2e cycle
- Élaborer un modèle de planification annuelle cohérent et pertinent
- Se préparer à la réalité du milieu
- S'approprier les outils didactiques disponibles
- Développer une vision globale de la programmation d'une année scolaire en US
- Co-construction d'une planification annuelle pour tous les cours de 2e cycle

Démarche et évaluation :
- Individuelle
- Les consignes et critères de correction seront remis le 15 octobre.

4. **LA SITUATION D'APPRENTISSAGE (30%)**

Objectifs :
- Concevoir du matériel didactique
- Élaborer un modèle de planification complet d'une réalité sociale
- Se préparer à la réalité du milieu
- S'approprier les différents outils et le programme
- Co-construction d'une SA pour les cours de 2e cycle

Démarche et évaluation :
- Les consignes et critères de correction seront remis le 05 novembre

5. **CRITIQUE D'UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE (5 %)**

- Il vous faudra formuler par écrit des commentaires constructifs à propos d'une situation d'apprentissage lors de la foire aux outils didactiques.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Le programme de HQC	**20 %**	**Variable**
Le monde contemporain en 10 minutes	**20 %**	**04 novembre**
La planification annuelle	**25 %**	**25 novembre**
La situation d'apprentissage	**30 %**	**10 décembre**
Critique d'une SA	**5 %**	**16 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	3 sept.	Introduction et présentation Co-construction du plan de cours C'est quoi la didactique ? Introduction TP1 (formation des équipes)	
2	10 sept.	PFEQ et historique Un examen pas comme les autres Présentation des OI 1/2 Remise des consignes évaluation 1	Avoir confirmé son équipe et le choix de la réalité sociale
3	17 sept.	Présentation des OI 2/2 La planification en Univers social 1/2 Le programme de « Monde contemporain »	Lire *La situation d'apprentissage* (Robert Martineau) et s'enquérir des grandes étapes de la planification.
4	24 sept.	La planification en US 2/2 La recherche en didactique de l'histoire La conceptualisation Présentation du travail : Le monde contemporain en 10 minutes	
5	01 oct.	Communauté d'apprenant.e.s 1/2	**Remise de la première partie du programme de HQC (document de l'équipe)**
6	08 oct.	Communauté d'apprenant.e.s 2/2 Discussion historique	
7	15 oct.	Retour sur le programme de HEC Le programme « d'Éducation financière » Présentation du travail sur la planification annuelle	**Remise de la partie deux du programme de HQC (en individuel) 07 octobre ou 14 octobre**
8	22 oct.	**Semaine de lecture**	
9	29 oct.	Visite de Recitus (suite conceptualisation)	
10	05 nov.	Les formules pédagogiques Présentation du travail sur la situation d'apprentissage	**Remise Le monde contemporain en 10 minutes (4 novembre)**
11	12 nov.	Atelier sur les formules pédagogiques Retour sur le travail : la situation d'apprentissage et présentation de la grille de correction	
12	19 nov.	L'évaluation Les différents outils didactiques	

13	26 nov.	Rencontre des équipes	**Remise de la planification annuelle le 25 novembre**
14	03 déc.	La différenciation pédagogique Retour sur le travail du monde contemporain en 10 minutes Retour sur les planifications annuelles	
15	10 déc.	Foire aux situations d'apprentissage	**Remise de la situation d'apprentissage**

Les informations du calendrier surlignées en jaune pourraient être modifiées en fonction des séances prédédentes.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence au cours est obligatoire dans la mesure où les différentes séances posent les bases théoriques des différentes compétences ou des évaluations à venir. Une absence à une séance signifie que vous devez de façon autonome entrevoir la façon de récupérer les contenus manqués (exposés, ateliers ou consignes de travaux).
Aussi, la présence aux présentations des SA est obligatoire et des points (travaux connexes) y sont associés.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

À moins d'avis contraire, les travaux seront remis en ligne (Moodle ou courriel) et les modalités seront communiquées par la chargée de cours. Il est fortement encouragé de consulter les travaux corrigés avec la chargée de cours afin de faire un retour sur les forces et les limites rencontrées.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

RÉALITÉ AUTOCHTONE

- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Mythes et réalités des peuples autochtones (2e édition),* 2009, http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Mythes-Realites.pdf [en ligne]
- DELÂGE, D., WARREN, J.-P., *Le piège de la liberté: les peuples autochtones dans l'engrenage des régimes coloniaux,* Montréal : Les éditions du Boréal, 2017
- GOULET, H., Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec : Le rôle déterminant des pères oblats. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2016
- GOUVERNEMENT DU CANADA. AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA, *Profils des communautés autochtones au Québec*, 2014

https://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/NationsAltMap-fra.html [en ligne]

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, *Amérindiens et Inuits, portrait des nations autochtones du Québec (2e édition), https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf* [en ligne]
- KING, T., L'Indien malcommode. Montréal : Boréal, 2012
- OFFICE NATIONALE DU FILM, 2017, https://www.onf.ca/ [en ligne]
- RADIO-CANADA.CA, GILL, M.-A., Laissez-nous raconter : L'histoire crochie. https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/7628/autochtones-traditions-communautes-langue-territoire [en ligne]
- SIOUI, G., Pour une histoire amérindienne de l'Amérique, Québec : Les presses de l'Université Laval, 1999
- WAPIKONI, 2017, http://www.wapikoni.ca/ [en ligne]
- WALTER, E., *Le centre du monde*, Montréal : Lux Éditeur, 2016

HISTOIRE DE MONTRÉAL, DU QUÉBEC ET DU CANADA

- LAUZON, G., FORGET, M., (dir.), *L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine*, Sainte-Foy : Les publications du Québec, 2004.
- CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, *Mémoires des Montréalais,* 2017, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8757,97359581&_dad=portal&_schema=PORTAL [en ligne]
- MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE, *Musée virtuel de la Nouvelle-France,* 2015, http://www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/introduction/ [en ligne]
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS EN ÉTUDES FÉMINISTES, *Ligne du temps de l'histoire des femmes du Québec, 1600 à nos jours,* 2017, http://www.histoiredesfemmes.quebec/ [en ligne]
- VILLE DE MONTRÉAL, *Patrimoine du Vieux-Montréal,* 2015, http://www.vieux.montreal.qc.ca/accueil.htm [en ligne]

DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE

- BOUTONNET, V., DEMERS, S., ÉTHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D. (COLL.), *Quel sens pour l'histoire ?* Montréal : M Éditeur, 2017
- BOUVIER, F., SARRA-BOURNET, M., *dir., L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle au Québec*, Québec : Éditions du Septentrion. 2008
- CARDIN, J-F., ETHIER, M-A., MEUNIER A. *Histoire, musées et éducation à la citoyenneté*. Québec : Éditions Multimondes. 2010.
- DALONGEVILLE, A., HUBER M. *(Se) former par les situations-problèmes. Des déstabilisations constructives*. Lyon : Chroniques Sociale. 2000.
- DION, I., *Demain, j'enseigne*, Montréal : ERPI, 2012.
- ÉTHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D., DEMERS, S., *dir., Faire aimer et apprendre l'histoire et la géographie au primaire et au secondaire*, Québec : Les éditions MultiMondes. 2014
- ÉTHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D., JOLY-LAVOIE, A., *dir., Mondes profanes. Enseignement, fiction et histoire*, Québec : PUL. 2018
- JOHNSON, M. *L'histoire apprivoisée*. Montréal : Boréal Express. 1979.
- LAMOUREUX, S. *Comment parler de politique aux enfants*. Paris : Éditions le baron perché. 2010
- MARTINEAU, R. *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école. Traité de didactique.* Québec : P.U.Q., 2010
- MARZOUK, A., KABANO, J., COTE, P. *Eduquer à la citoyenneté à l'école. Guide pédagogique*. Outremont : Les Éditions Logiques. 2000.
- SEIXAS, P., MORTON, T., *Les six concepts de la pensée historique*. Montréal : Modulo Éditeur, 2013.

RESSOURCES LIÉES AU PFEQ

- RECITUS (ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE), 2020, http://www.recitus.qc.ca/ [en ligne]
- RECITUS (Site des contenus du cours HQC), 2022, https://histoire.recitus.qc.ca/ [en ligne]
- ALLOPROF, 2017, http://www.alloprof.qc.ca/ [en ligne]

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- **pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;**
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026 :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE NO 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE NO 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Compétences + degré	Composantes de la compétence impliquées	Éléments d'évaluation associés
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.	- **Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise**, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves. - **Donner du sens aux apprentissages des élèves** en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante. - **Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique**, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent. **- Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles**, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier.	PLANIFICATION ANNUELLE (20%) TP#2 : ANALYSE D'UN CAHIER D'ACTIVITÉS (10%) Le monde contemporain en 5 min. (20%) TRAVAIL DE SESSION (40%)
Compétence 2 : Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.	- **Maîtriser les règles et les usages de la langue orale**, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté. - **Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications**, à l'oral comme à l'écrit.	Toutes les activités proposées
Compétence 3 : Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation.	- **Élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage** qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances préalables des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme. - Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves. - **Vérifier la cohérence entre les intentions pédagogiques, les situations d'enseignement et d'apprentissage et les modalités d'évaluation planifiées.**	TP#1 : LE PROGRAMME DE HQC (10%) PLANIFICATION ANNUELLE (20%) TP#2 : ANALYSE D'UN CAHIER D'ACTIVITÉS (10%) TRAVAIL DE SESSION *(40%)*

	- **Tenir compte de l'hétérogénéité du groupe** dans le choix du matériel et la préparation des situations d'enseignement et d'apprentissage : diversité de genre, ethnique, socioéconomique, culturelle, religieuse, linguistique ou liée à un handicap ; conceptions, besoins et champs d'intérêt des élèves. - **Prévoir des activités de préparation, d'intégration, de transfert et de réinvestissement des apprentissages** en vue d'optimiser le développement des compétences. - **Appuyer le choix de ses stratégies d'intervention** sur des données de recherche en matière de didactique et de pédagogie. - **Prévoir les moyens de présenter les contenus** de manière structurée afin que les élèves puissent en saisir les éléments pertinents et comprendre leur caractère contingent. - **Prévoir le temps nécessaire à chaque étape de la situation d'enseignement et d'apprentissage**	
Compétence 4 : Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.	- **Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage**, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs. - **Vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables** aux situations d'enseignement et d'apprentissage. - **Mettre en place diverses approches et stratégies** ainsi que des tâches stimulantes et variées afin de susciter et de maintenir chez les élèves un engagement actif dans la tâche et de cultiver leur autonomie. - **Utiliser les rétroactions** pour procéder à une vérification continuelle de la compréhension des concepts, des connaissances, des stratégies ou des règles en jeu. - **Ajuster les modalités de travail** en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves. - **Proposer des occasions de retour réflexif** pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.	TRAVAIL DE SESSION *(40%)*
Compétence 10 : Solliciter l'engagement des parents dans les apprentissages de leurs enfants et la vie de l'école, tout en contribuant à des actions de partenariat durable entre l'école et sa communauté.	- **Saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire** susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves. - **S'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise**, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école. - **Saisir les occasions de réinvestir le contenu** des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage.	PLANIFICATION ANNUELLE (20%) TRAVAIL DE SESSION *(40%)*
Compétence 11 : Analyser, évaluer et développer de manière continue toutes les facettes de sa pratique	- **Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement** de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.	TP#1 : LE PROGRAMME DE HQC (10%)

professionnelle et favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession enseignante en participant à la valorisation d'une culture professionnelle commune fondée sur l'entraide et la coopération.	- **Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels** vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant. - **Développer une culture collaborative** avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante. - **Participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences** mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves.	TP#2 : ANALYSE D'UN CAHIER D'ACTIVITÉS (10%) TRAVAIL DE SESSION (40%)
Compétence 12 : Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.	- **Agir en citoyen éthique** à l'ère du numérique. - Développer et mobiliser ses habiletés technologiques. - **Exploiter le potentiel du numérique** pour l'apprentissage. - **Développer et mobiliser sa culture informationnelle.** - **Collaborer** à l'aide du numérique. - **Communiquer** à l'aide du numérique. - **Produire du contenu** avec le numérique. - **Mettre à profit le numérique** en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés. - **Adopter une perspective de développement personnel et professionnel** avec le numérique dans une posture d'autonomisation.	LE MONDE CONTEMPORAIN EN 5 MIN. (20%)
Compétence 13 : Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens empreints de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe-école et la communauté éducative élargie.	- **Connaître les enjeux éthiques propres** à la pratique de l'enseignement afin d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions. - **Dénoncer et déconstruire** les savoirs, les pratiques, les attitudes et les processus qui produisent ou reproduisent, en contexte éducatif, des situations d'exclusion et de discrimination. - **Adopter des pratiques et attitudes** équitables, transparentes et inclusives pour prévenir toute forme de discrimination auprès des élèves, de ses collègues et de la communauté.	Toutes les activités proposées

Note : Les cours assurent l'acquisition des connaissances, des habiletés (mises en situation) et attitudes (réflexions, rétroactions) requises au développement d'une compétence. Les stages/pratiques supervisées et les activités synthèses en assurent l'intégration et la maîtrise (situations vécues).

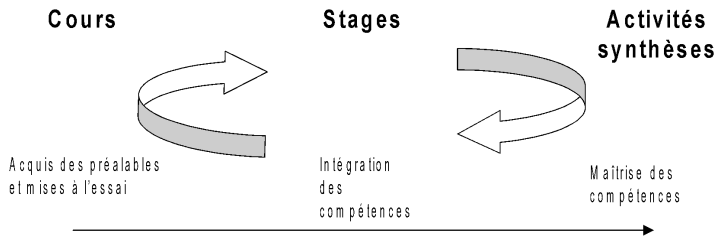



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.